



PRÉSENTS AU PLUS FORT DES CRISES

DES INFIRMIÈRES, INFIRMIERS ET AUXILIAIRES DE SANTÉ EXCEPTIONNELS

En connaissez-vous ?

La médaille Florence Nightingale récompense l'engagement extraordinaire, le courage, le dévouement et l'esprit pionnier dont ont fait preuve des infirmières, infirmiers et auxiliaires de santé lors d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé.



CICR

LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

Aidez-nous à récompenser des infirmières, des infirmiers et des auxiliaires de santé exceptionnels.

La médaille Florence Nightingale est la plus haute distinction internationale qu'une infirmière ou un infirmier qui s'est distingué lors d'un conflit armé ou à la suite d'une catastrophe naturelle puisse recevoir. Elle rend hommage aux personnes qui ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement remarquables en venant en aide aux victimes dans ces situations de crise. Portant le nom de la principale pionnière de la réforme des soins infirmiers, Florence Nightingale, cette médaille peut aussi être décernée en reconnaissance de services exemplaires ou d'un esprit créatif et novateur dans le domaine de la santé publique ou de la formation aux soins infirmiers.

Pour qui ?

Elle peut être décernée à des personnes du monde entier, dont la candidature aura été présentée par leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Ces candidats peuvent être :

- des infirmières ou des infirmiers diplômés ;
- des auxiliaires volontaires, membres actifs ou collaborateurs réguliers de leur Société nationale ou d'une institution de soins médicaux ou infirmiers affiliée à celle-ci.

Pourquoi ?

Les Sociétés nationales recherchent des membres du personnel infirmier et des auxiliaires de santé qui se sont distingués en temps de guerre ou en temps de paix, par :

- des activités innovantes qui ont amélioré la qualité des soins ou de la formation ;
- leur courage et leur dévouement ;
- les services rendus aux blessés, aux malades ou aux autres personnes vulnérables.

Comment ?

Les Sociétés nationales soumettent leurs meilleurs candidats au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En septembre 2010, les Sociétés nationales vont commencer à rechercher des candidats potentiels et toute recommandation émanant de la profession infirmière sera la bienvenue.

Les Sociétés nationales envoient des formulaires d'inscription donnant le détail de la trajectoire professionnelle de leurs candidats. Pour pouvoir être prises en compte, les candidatures doivent donner des exemples de courage et de dévouement ; elles doivent inclure des actions précises engagées pour venir en aide aux blessés, aux malades ou aux autres personnes vulnérables, ou insister sur les activités innovantes promues par le candidat afin d'améliorer la qualité des soins ou de la formation du personnel.

Qui décide ?

Une commission composée du CICR, de la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et du Conseil international des infirmières (CII) examine les candidatures et choisit les récipiendaires. Leurs noms seront annoncés le 12 mai 2011.

Que pouvez-vous faire ?

Vous pouvez contacter le bureau du secrétaire général de votre Société nationale afin de lui communiquer le nom d'un membre exceptionnel du personnel infirmier qui mériterait de recevoir la médaille Florence Nightingale. (NB : le CICR n'intervient pas au stade de la sélection des candidats.)

Pour plus d'informations, contactez le bureau du secrétaire général de votre Société nationale ou consultez le site cicr.org



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T + 41 22 734 60 01 F + 41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org icrc.org
© CICR, Juillet 2010

Photo de couverture: Pedram Yazdi/CICR